

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1073

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	3 030 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>330 000</i>	<i>0</i>
Protection des droits et libertés	400 000	0
TOTAUX	3 430 000	0
SOLDE	3 430 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 3 430 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 3 030 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Coordination du travail gouvernemental », dont 330 000 € de crédits de titre 2 ;
- une majoration de 400 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Protection des droits et libertés ».